



Suite au désistement du team Vicking Inshore pour sa participation au championnat de France Vitesse, le nombre de certificat de jauge de la catégorie Série Nationale Evolution (ex OPEN) n'atteint plus le minima requis et pour le moment cette catégorie ne peut plus faire partie du championnat de France vitesse Série Nationale en 2023. Cette catégorie reste au règlement technique 2023 et est toujours envisagée pour les prochaines années avec différents développements.

Nous rappelons aux teams participant au championnat de France Inshore, que tous les carburants respectant l'indice RON mentionné dans le règlement technique (95 et 98) peuvent être utilisés. Les carburants de synthèse, s'ils respectent cette règle et sont commercialisés, peuvent donc être utilisés et seront contrôlés comme tels.

Commission Technique